



La Lettre de votre Sénateur

Catherine Troendlé

La Lettre de votre Sénateur Catherine Troendlé N°7 – Novembre 2011

Éditorial

Lucidité et volontarisme

Nous vivons actuellement une crise en Europe sans précédent. Une crise économique et financière mais surtout une crise politique, une crise de confiance, ce qui est peut-être la pire des choses, car elle nous empêche de voir l'avenir sereinement. Il faut pourtant se garder de tout défaitisme! La crise a eu l'avantage d'accélérer la mise en place d'une gouvernance économique et financière à l'échelon européen. D'un côté, les États se sont mobilisés en faveur de leurs voisins les plus touchés comme la Grèce. D'un autre côté, avec les autres institutions, ils se sont mis d'accord sur un ensemble de dispositions pour éviter que des telles situations se reproduisent. Il s'agit d'une avancée majeure, inimaginable avant la crise.

La lucidité nous impose de tirer et d'intégrer les leçons de la crise, de ne pas nier les difficultés de la zone Euro, de ne pas hésiter à envisager la question grecque sans rejeter la force des émotions populaires, de ne pas se perdre dans des querelles futiles et de ne pas avoir peur des défaites temporaires.

La lucidité nous impose de faire un constat : le temps du monde ne s'inscrit plus au clocher du village. Le Français du 21^e siècle est condamné au lointain. Mais celui-ci ne sera plus comme autrefois fait de rêves et de mots. Il pèsera sur la vie quotidienne du citoyen. Comment pourrait-on s'en désintéresser et ne pas préparer notre pays à ce nouveau monde ?

Sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, la France, avec son indispensable alliée l'Allemagne, représentée par Angela Merkel, mène ce combat dans un contexte difficile, peut-être le plus difficile que l'Europe ait connu depuis la seconde guerre mondiale. Les enjeux sont considérables. Et les risques énormes. Le Président de la République, avec son volontarisme sans faille, incarne bien la France au rendez-vous de l'Histoire, notre Histoire, toujours difficile et parfois douloureuse à écrire. Nous sommes en train de relever le défi – avec brio –

et construire avec nos valeurs, notre imagination et notre travail l'Europe de demain, l'Europe dans le monde, l'Europe fragile de Paul Valéry, ce «petit cap au bout de l'Asie». Nous devons dire à tous, surtout aux jeunes générations, qu'il n'y a pas d'alternative crédible à l'Union européenne, que l'Europe unie et en paix est une chance unique porteuse d'espérance. Si nous ne pouvons rien contre notre passé, nous sommes, en dernier lieu, responsables de notre avenir.

Catherine Troendlé



Le groupe franco-allemand, moteur de l'Europe

Vice-présidente déléguée du groupe UMP au Sénat

Au lendemain du premier renouvellement pour moitié du Sénat, Catherine Troendlé a été élue vice-présidente déléguée du groupe UMP, lors d'un vote qui a confirmé Jean-Claude Gaudin au poste de président.

Le sénateur-maire de Marseille a souhaité « faire appel à deux collègues – Catherine Troendlé et François-Noël Buffet, sénateur du Rhône – appréciés de tous.

Chacun a pu mesurer leur engagement, tant dans le travail législatif de notre haute Assemblée que dans la vie de notre mouvement politique. »



« La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent »
Albert Camus

Une nouvelle année d'action parlementaire :

- Agir avec et pour les élus du département
- Agir au Sénat
- Agir pour la place de la femme en politique

www.catherinetroendle.fr

Votre Sénateur sur le terrain : Une implication constante...

EuroAirport

Droit du travail et fiscalité : des pistes à l'étude

En date du 1^{er} mars 2010, Catherine Troendlé avait évoqué avec Pierre Lellouche, alors Secrétaire d'État chargé des Affaires Européennes, lors de sa venue sur le site de l'EuroAirport, la révision de la Convention franco-suisse de 1949 qui stipule que *la législation et la réglementation françaises sont seules applicables dans l'enceinte de l'aéroport, sauf dérogations expresses.*



En réalité, depuis plus de 60 ans, le droit français est appliqué dans le secteur français et le droit suisse dans le secteur suisse.

Cette pratique a été déclarée en partie illicite par des tribunaux français, saisis en 2005 par cinq salariés d'une société suisse, qui a été condamnée pour licenciements abusifs, jugement confirmé par un arrêt de la Cour de Cassation, en septembre 2010.

Le 1^{er} février 2011, suite au renouvellement du Gouvernement, Catherine Troendlé relance le sujet auprès de Laurent Wauquiez, alors Ministre des Affaires européennes, qui l'informe que la situation de l'aéroport binational a fait l'objet, au cours du second

semestre 2010, de travaux menés par deux groupes d'experts franco-suisse sur la fiscalité, d'une part, et sur le droit du travail applicable aux entreprises installées dans la zone douanière suisse, d'autre part.

Le 12 juillet dernier, Philippe Richert, Ministre chargé des Collectivités territoriales, s'est rendu à l'EuroAirport afin de présenter le projet de solution qui consisterait à l'application d'un droit conventionnel fondé sur un accord de site et adapté à la spécificité de la zone.

Il s'agit pour les représentants des salariés et du patronat de trouver un accord, qui sera validé par l'État français. Pour le droit fiscal, le Ministre a indiqué que la question serait réglée par un dialogue entre administrations fiscales des deux pays et en examinant la situation entreprise par entreprise.

Pour sa part, Catherine Troendlé suggère une solution alternative, l'échange territorial. La zone suisse de l'EuroAirport serait rétrocédée à la Confédération helvétique en échange d'une portion de territoire suisse, plus loin sur la frontière. Une solution qui résoudrait définitivement ces conflits liés à la territorialité de l'aéroport mais, bien entendu, cela demanderait beaucoup plus de temps.

Coopération sanitaire transfrontalière

Catherine Troendlé a attiré l'attention de Xavier Bertrand, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, sur la possibilité de mise en place d'un accord-cadre de coopération sanitaire transfrontalière franco-suisse.

Ainsi, elle cite, pour exemple, l'*Augenklinik* de Bâle prête à former des ophtalmologues qui s'implanteraient dans les départements limitrophes, en secteur 2 conventionné à honoraires libres. Les délais d'attente pour un rendez-vous auprès de ces spécialistes seraient alors réduits.

Actuellement, rien de s'oppose à la libre installation d'ophtalmologues suisses en France, sous réserve de la reconnaissance des qualités professionnelles requises, de l'inscription au tableau de l'Ordre des médecins, du respect des dispositions réglementaires et conventionnelles pour un droit à dépassement.

Les spécialistes qui établiraient leur cabinet principal en Alsace garderaient, dans un

souci de confort, la possibilité de pouvoir opérer leurs patients à l'*Augenklinik* de Bâle. Toutefois, la question de la prise en charge des frais d'opération et/ou d'hospitalisation reste entière dans la mesure où elle relève d'une demande d'autorisation préalable délivrée par l'assurance maladie, « lorsque l'assuré aura établi qu'il ne pouvait recevoir sur le territoire français les soins appropriés à son état ».

Cette démarche au cas par cas pourrait être levée par un accord-cadre de coopération sanitaire transfrontalière France-Suisse qui, à l'instar de celui signé avec le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne le 22 juillet 2005, permettrait aux agences régionales de santé concernées de disposer d'une base juridique appropriée pour conclure de conventions locales de coopération et garantir aux populations de la zone frontalière un meilleur accès à des soins de qualité, y compris en matière de secours d'urgence, en facilitant l'intervention transfrontalière des professionnels de santé.

Groupe Manurhin

Le sénateur est intervenue en faveur du Groupe Manurhin, afin de permettre à cette entreprise de renforcer sa structure financière, nécessaire pour sa pérennité.

Dans le contexte économique actuel, le soutien à l'activité et à l'emploi est au cœur des priorités du Chef de l'État. Il a assuré Catherine Troendlé que le Groupe Manurhin fait l'objet d'un suivi attentif par le Comité Interministériel de Restructurations

Industrielles en vue de rechercher des investisseurs publics et privés pour renforcer la structure financière du groupe. Un investissement de la Sofired est également en cours d'examen dans le cadre d'un plan global associant divers partenaires.

Ces apports financiers complétés par un effort des banques et une mobilisation du crédit d'impôt doivent permettre à Manurhin de poursuivre son activité et assurer le maintien de 130 emplois.

L'action de votre Sénateur dans le département : Écoute et engagement

École Numérique Rurale

À l'initiative de Catherine Troendlé, une priorité inédite a été introduite dans la nouvelle *Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*, lors de la *Commission des élus réunie le 18 janvier 2011, à savoir : « l'équipement informatique incluant un tableau blanc interactif » tel qu'il figure dans le plan « École Numérique Rurale », à raison d'un équipement par commune.*

Prisons du Haut-Rhin

Catherine Troendlé se félicite de l'annonce officielle de la création, dans le Haut-Rhin, d'un établissement de 750 places à Lutterbach, dossier qu'elle suit depuis 2005.

Étant intervenue auprès des Ministres de la Justice successifs à maintes reprises, elle avait appelé de ses vœux cette création conduisant à la fermeture d'établissements

vétustes, comme Ensisheim, Colmar et Mulhouse qui ne sont plus adaptés aux normes d'incarcération.

Elle avait notamment convié le rapporteur Jean-René Lecerf, le 24 novembre 2007, à visiter les prisons haut-rhinoises, dans le cadre de l'élaboration de son rapport sur la loi pénitentiaire. Celui-ci n'a pu que constater l'inadéquation des bâtiments au regard de conditions dignes de détention.

Délai de paiement des aides agroenvironnementales

Sollicitée sur les délais de paiement des aides aux agriculteurs ayant souscrit des engagements sur Mesures agroenvironnementales (MAE) en 2010 par la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Haut-Rhin, Catherine Troendlé n'a pas manqué d'interpeller Bruno Le Maire, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire. Bruno Le Maire a souhaité rappeler que le paiement des aides relevant de la Politique Agricole Commune (PAC) constitue la première des priorités du Ministère. La campagne 2010, marquée par la crise économique 2010, a fortement frappé tous les secteurs agricoles.

de trois milliards d'euros à 410 000 exploitations.

Concernant les autres aides agro-environnementales, les moyens financiers mobilisés sont en mesure de couvrir la quasi-totalité des besoins dans un contexte budgétaire difficile, dont ceux exprimés notamment par les MAE.



Finale départementale du concours de labour, Ranspach-le-Haut, 21 août 2011

Cette situation exceptionnelle a conduit la France à demander l'autorisation de verser par anticipation les aides du premier pilier. Cette décision a permis de verser, dès le 16 octobre dernier (soit plus de six semaines avant la date habituelle de paiement), plus

L'anticipation du paiement des mesures de masse a conduit à un décalage dans le calendrier de paiement des aides agroenvironnementales, en juillet 2011. Plus de 35 000 exploitations ont bénéficié ou bénéficieront d'un versement.

L'action de Catherine Troendlé au Sénat : Une présence manifeste

Sécurité Civile

Au cours de la séance du 29 novembre 2010, Catherine Troendlé a présenté, pour la quatrième année consécutive, son rapport pour avis «Sécurité Civile», dans le cadre de l'examen du Projet de Loi de Finances pour 2011.

Soulignant la stabilité des crédits de la Mission «Sécurité Civile», celle-ci a interrogé le Ministre de l'Intérieur sur la réalité d'un accord permettant enfin de sceller la répartition des frais de fonctionnement de ANTARES entre les services de la Police (2/3) et les SDIS (1/3). Par ailleurs, elle s'est étonnée de la suppression de la ligne budgétaire consacrée au CRATANEM (Centre

Régional d'Alerte aux Tsunamis pour l'Atlantique Nord-Est et la Méditerranée), dont la mise en œuvre opérationnelle est pourtant une priorité, au regard du Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale. En outre, une nouvelle fois, celle-ci a interpellé le Ministre sur la problématique déjà soulevée, lors des trois dernières années et liée à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (6%) dans la Fonction Publique Territoriale pour les métiers soumis à des conditions d'aptitudes physiques particulières, tels les sapeurs-pompiers, et sur les raisons pour lesquelles le bilan, annoncé depuis 2008, n'est toujours pas consultable. Sur ces observations, les crédits de la Mission «Sécurité Civile» ont été adoptés.

Proposition de loi en faveur des sapeurs-pompiers volontaires

Nouvellement désignée en qualité de membre titulaire de la Conférence Nationale des Services d'Incendies et de Secours par Gérard Larcher, alors président du Sénat, Catherine Troendlé est intervenue ce

6 juillet 2011, en tant que rapporteur, dans le cadre de la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, et relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique.

Après avoir rendu hommage aux sapeurs-pompiers volontaires qui tiennent une part

importante dans l'organisation des secours, la Parlementaire du Haut-Rhin a pointé du doigt «la nécessité de préserver le système français du volontariat au regard du droit communautaire» et a souligné l'essoufflement des vocations».

Elle a précisé que «ce texte entendait traduire, dans la loi, les conclusions de la Commission Ambition Volontariat à savoir, établir un cadre protecteur à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires, leur reconnaître de nouvelles garanties et les conforter juridiquement.

La proposition de loi, outre la consécration juridique du volontariat, reconnaît aux sapeurs-pompiers volontaires de nouvelles garanties, pénales (contre les poursuites éventuelles pour délit non intentionnel), sociales, financières (notamment en permettant au conseil d'administration d'un SDIS de moduler la part contributrice des communes ou des EPCI) en même temps qu'elle renforce le statut de leur conjoint et des enfants. Par ailleurs, la proposition de loi assouplit et simplifie le régime en vigueur de la formation initiale et continue des sapeurs-pompiers volontaires, en lui substituant un droit à des actions de formation, adaptées tout à la fois aux missions confiées aux sapeurs-pompiers volontaires et aux compétences qu'ils ont déjà acquises.

Enfin, elle améliore la représentation des sapeurs-pompiers volontaires au sein

des SDIS et crée un Conseil National des Sapeurs-Pompiers volontaires, ayant vocation à observer l'évolution de la situation du volontariat et à faire des propositions en conséquence. La proposition de loi, qui a le mérite de répondre aux attentes depuis longtemps formulées par les sapeurs-pompiers volontaires et qui a fait l'objet d'un large consensus, a été définitivement adoptée par le Sénat.

Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers

Catherine Troendlé avait appelé l'attention du Ministre de l'Intérieur sur les conditions d'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers. Cette médaille d'honneur, pour ancienneté, a pour vocation à récompenser la durée des services accomplis en qualité de sapeur-pompier civil, professionnel ou volontaire.

La parlementaire avait demandé un élargissement des conditions d'attribution de cette décoration, afin de créer un premier échelon à dix années et un dernier à quarante années de services. Le Ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, lui a donné satisfaction : cette modification sera prise en compte dans le cadre d'un travail entamé par la Direction de la sécurité civile en liaison avec la Grande Chancellerie.

Comité de Suivi de la Réforme de la Garde à vue

Dans sa décision du 10 Juillet 2010, le Conseil Constitutionnel, répondant à des questions prioritaires de constitutionnalité, avait affirmé que le régime ordinaire de la garde à vue ne respectait pas les droits et libertés constitutionnellement garantis. D'où l'urgence pour le Gouvernement de faire adopter, dans le délai d'un an, de nouvelles dispositions visant à mieux assurer la défense des gardés à vue, en leur accordant le droit de se faire assister par un avocat, dès le début de la mesure et pendant les interrogatoires. Définitivement adoptée le 12 avril, cette réforme a accéléré son processus d'application. La rapidité exigée par la nouvelle organisation de la garde à vue avait conduit le Premier Ministre à promettre la mise en place d'une mission d'audit et de suivi sur la réforme. Ce comité de suivi, composé de parlementaires dont Catherine Troendlé, mis en place le 5 mai 2011, avait pour vocation d'évaluer l'impact de cette réforme sur le fonctionnement des services et à faire toutes propositions pour en tirer les conséquences.



Groupe d'Amitié France-Allemagne

Déplacement à Hanovre

Catherine Troendlé, en sa qualité notamment de présidente du Groupe d'amitié France-Allemagne, a pris part à l'inauguration de la *Hannover Messe*, Salon international de l'industrie et des techniques, le 3 avril 2011.

La participation de la France, en tant que pays partenaire de l'édition 2011, a été l'occasion de mettre en avant son savoir-faire dans les technologies d'avenir (électro-mobilité, modes de propulsion alternatifs, efficacité énergétique, réseaux et compteurs intelligents, nanotechnologies). Dans ce contexte, le sénateur a pu échanger avec les représentants de l'une des entreprises alsaciennes performantes et fer de lance dans son domaine, soit la Fonderie Schlumberger (Guebwiller).

Cinquante ans d'amitié

Les 50 ans du Groupe d'Amitié ont été célébrés le 29 juin, lors de la rencontre annuelle des membres des deux pays, autour de la présidente et de deux de ses prédécesseurs MM. Bohl et Hoeffel. Cette soirée a été marquée par la remise des insignes de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite à Magrit Conrad, Plénipotentiaire du Land de Rhénanie



Palatinat auprès du gouvernement fédéral et pour l'Europe, vice-présidente du Groupe d'amitié France-Allemagne du *Bundesrat*.

Cette distinction lui a été décernée par Gérard Larcher, en présence de Reinhard Schaeffers, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne en France. Catherine Troendlé avait relevé *ce long chemin parcouru entre 1961 et 2011, riche en rencontres franco-allemandes, en échanges et débats fructueux, toujours au service de l'amitié entre nos deux pays.*

Triangle de Weimar : 20 ans !

Catherine Troendlé s'est déplacée, les 29 et 30 août derniers, à Weimar, afin d'y célébrer, aux côtés de Hans-Dietrich Genscher, Roland Dumas et Tadeusz Mazowiecki, ancien Premier Ministre polonais, les vingt ans du «Triangle de Weimar».

En 1991, est signée une déclaration commune sur l'avenir de l'Europe, qui fonde la coopération «institutionnalisée» entre les trois pays, en initiant un cycle de rencontres tripartites qui prendra en 1995 le nom de «Triangle de Weimar». Ces journées consacrées largement à des interventions ont amené Catherine Troendlé à apporter son soutien à la création d'un groupe interparlementaire tripartite réuni régulièrement au niveau des deuxièmes chambres.

Autre démarche que la parlementaire va initier, avec le soutien de son collègue Jean Besson, sénateur de la Drôme : la création d'un poste de consul honoraire français à Weimar à l'instar du consul honoraire polonais qui vient d'y être installé !



Catherine Troendlé, Marraine de la «Marianne de la Parité»

L'association Femmes d'Alsace, présidée par Gisèle Bourcart, a décerné pour la première fois la «Marianne de la parité», le 27 mai 2011, à neuf communes et une intercommunalité haut-rhinoises qui se rapprochent le plus de la parité. L'occasion de sensibiliser les élus sur la représentation des femmes dans les institutions politiques.



Pour les communes de moins de 500 habitants, le trophée revient à Roggenhouse, le 2^e prix à Berentzwiller et le 3^e prix à Winkel. Pour les communes entre 500 à 3 499 habitants, le trophée est décerné à Michelbach-le-Bas, le 2^e prix à Bergholtz et le 3^e prix à Hartmannswiller.

Pour les communes de plus de 3500 habitants, le 1^{er} prix revient à Wittenheim, le 2^e prix à Bollwiller et le 3^e prix à Wintzenheim. Et dans la catégorie des établissements publics de coopération intercommunale, la Marianne d'or est décernée à la Communauté de Communes

de la Porte de France Rhin Sud. Catherine Troendlé a salué l'engagement des associations, *chevilles ouvrières de notre cause* tout en reconnaissant qu'il *reste de nombreux combats à mener dans l'entreprise*, comme le droit des femmes, la violence faite aux femmes.

Rencontre des femmes maires

Depuis 2004, Catherine Troendlé, également maire de Ranspach-le-Bas, a pris l'initiative de réunir ses collègues femmes maires du Haut-Rhin.

De cinq élues en 1989, le nombre des femmes maires est passé à huit au lendemain des élections municipales de 1995 et à 21 dès 2001.

Sur les 32 premières magistrates que compte à présent la Haute Alsace suite au renouvellement de 2008, douze ont fait le déplacement à Hombourg, à la découverte des richesses patrimoniales de la cité rhénane : le château néogothique, propriété de la famille Burrus, le domaine agricole et ses bâtiments aux styles différents, et enfin la surprenante mairie, inaugurée en 2006, sous la conduite du maire Josiane Zimmermann.



Le nouveau préfet du Haut-Rhin

Dans le cadre de l'examen des projets de loi de Finances de 2008 à 2011, lors de l'élaboration de ses rapports pour avis «Mission Sécurité Civile», Catherine Troendlé a travaillé étroitement avec Alain Perret, alors directeur de la Sécurité Civile au Ministère de l'Intérieur, nouveau préfet du Haut-Rhin.

Hommage à Pierre Schielé

Le 2 août 2011, la collégiale de Thann a prêté son cadre à l'hommage rendu par toute une ville à son ancien sénateur-maire Pierre Schielé, décédé le 27 juillet 2011, à l'âge de 86 ans. Au-delà de la cité de saint Thiébaut, c'est toute une région qui a célébré l'engagement public sans faille de ce grand serviteur de la République, humaniste reconnu et défenseur de l'Alsace. Autant de qualités qu'a relevées, au nom de Gérard Larcher, alors président du Sénat, Catherine Troendlé.



Journée annuelle de l'Union Internationale des Alsaciens

La Journée annuelle de rencontre l'Union Internationale des Alsaciens (UIA) de l'étranger, marquée par la célébration du 30^e Anniversaire de l'UIA, a pris pour cadre la salle Laurentia à Wintzenheim, en présence de David Douillet, alors Secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger, le 27 août 2011.



Une nouvelle assistante au Sénat

Depuis le 17 octobre 2011, Christine Messias Rodrigues

remplace Bénédicte Barlet, appelée à d'autres fonctions. La nouvelle collaboratrice n'est pas un visage inconnu au Sénat, étant déjà, à temps partiel, l'assistante de Raymond Couderc, sénateur de l'Hérault, maire de Béziers. Titulaire de son Master de Sciences Politiques à l'Université de Nanterre en 2009, elle est depuis lors, collaboratrice parlementaire.

Les Conseillers Généraux élus en 2011

Conseil Général Haut-Rhin

- Canton de Sainte-Marie-aux-Mines**
Christian CHATON
Suppléante
Claudine JACQUES
- Canton de Kaysersberg**
Henri STOLL
Suppléante
Christine VORIN
- Canton de Munster**
Pierre GSELL
Suppléante
Monique MARTIN
- Canton de Guebwiller**
Alain GRAFFE
Suppléante
Anne DEHESTRU
- Canton de Saint-Amarin**
Jean-Jacques WEBER
Suppléante
Emmanuelle HOLTZ
- Canton de Masevaux**
Laurent LERCH
Suppléante
Jeanine GASSER-FLEURY
- Canton de Dannemarie**
Remy WITH
1^{er} Vice-Président
Suppléante
Denise VIC
- Canton d'Andolsheim**
Eric STRAUMANN
Suppléante
Elisabeth BRAESCH
- Canton de Wintzenheim**
Lucien MULLER
Suppléante
Lucette SPINHRIVY
- Canton d'Ensisheim**
Michel HABIG
3^e Vice-Président
Suppléante
Agnès MATTER-BALP
- Canton de Habsheim**
Charles BLITNER
Président
Suppléante
Rachel BAECHTEL
- Canton de Sierentz**
Daniel ADRIAN
Suppléante
Frédérique VONESH
- Canton de Huningue**
Max DIELMOND
Suppléante
Patricia SCHILLINGER
- Canton d'Altkirch**
Alphonse HARTMANN
Vice-Président
Suppléante
Agnès ANFOSSI

Contactez-nous :

Catherine TROENDLÉ
Sénateur du Haut-Rhin
Maire de Ranspach-le-Bas

Permanence Parlementaire
1 bis, rue des Vignes 68730 Ranspach-le-Bas
Tél. : 03 89 68 99 00 / Télécopie : 03 89 68 80 91
courriel : troendle.senateur@wanadoo.fr

Assistants Parlementaires
Sabine Frey et Paul-Bernard Munch

Permanence au Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 06
Tél. : 01 42 34 33 94 / Télécopie : 01 42 34 41 01
courriel : c.troendle@senat.fr

Assistante Parlementaire
Christine Messias Rodrigues

LA LETTRE DE VOTRE SÉNATEUR CATHERINE TROENDLÉ
N°7 – Novembre 2011 – Direction de la publication: Catherine Troendlé. Comité de rédaction: Christine Messias Rodrigues, Sabine Frey, Paul-Bernard Munch. Conception: Soferic – © Crédits photographiques : P-B. Munch, Association Femmes d'Alsace, Ministère de l'Intérieur, Pierre Chabaud/Matignon, Christine Messias Rodrigues, © présidence de République / L.Blevenec.